



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

#### Note verbale datée du 2 juin 2009, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et a l'honneur de se référer au paragraphe 7 de la résolution 1857 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a engagé tous les États à lui faire rapport sur les dispositions qu'ils auraient prises pour appliquer les mesures découlant des paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 de la résolution.

Le Liechtenstein a pleinement appliqué l'embargo sur les armes et les restrictions touchant aux voyages et aux finances, que le Conseil a renouvelées dans sa résolution 1857 (2008). Les dispositions pertinentes ont été incorporées dans la législation nationale au moyen de l'ordonnance gouvernementale sur les mesures concernant la République démocratique du Congo (voir le *Journal officiel* 2005, n° 116), telle qu'actualisée dernièrement par le *Journal officiel* 2009, n° 81. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, les ordonnances gouvernementales sur les régimes internationaux de sanctions sont fondées sur la loi relative aux sanctions (*Journal officiel* 2009, n° 41). Cette nouvelle loi améliore le fondement juridique de la coopération internationale dans le cadre de l'application des sanctions et de la protection des données, fixe clairement les priorités pour l'application des sanctions et accroît les sanctions prévues en cas d'infraction aux régimes.

En outre, en vertu de l'Union douanière avec la Suisse, les lois et mesures d'exécution suisses pertinentes s'appliquent également aux mouvements de biens et de personnes à travers les frontières du Liechtenstein.

